



SECRETARIAT GÉNÉRAL

*HT/ET*

*N° D SG N° 08/220*

**DECISION**  
*Désignant le Cabinet WINSTON & STRAWN LLP*

---

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, intervenue pour l'application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 mars 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

CONSIDERANT que la Société 4GASBV envisage, en accord avec le Port Autonome de Bordeaux, la construction et l'exploitation d'un terminal de gaz naturel liquéfié sur le domaine du Port Autonome,

CONSIDERANT que ce projet, soumis à la procédure du débat public, a fait l'objet de très vives critiques émanant de nombreux habitants de la commune de Royan, directement concernée par l'impact visuel et les multiples nuisances d'un tel équipement qui porteraient une atteinte grave à la qualité de l'environnement de la station balnéaire,

CONSIDERANT que ce projet a donné lieu à une motion du Conseil Municipal du 30 août 2007 manifestant son opposition totale au projet,

CONSIDERANT que le premier acte juridique matérialisant ce projet est la convention de réservation conclue le 4 août 2006 entre le Port Autonome de Bordeaux et la Société 4GASBV en vue de la construction et de l'exploitation du terminal de gaz naturel liquéfié,

**DECIDE**

- de confier la défense des intérêts de la commune de Royan au Cabinet WINSTON & STRAWN LLP, 25, avenue Marceau – 75116 PARIS, à qui pourront être consenties toutes avances sur frais et honoraires.

Fait à Royan, le 31 juillet 2008

Le Député-Maire,

Didier QUENTIN

Portable : 06.11.30.19.20.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 juillet 2008